

L'ACHAT DE NOUVEAUX SUJETS

L'achat de nouveaux sujets représente un investissement considérable... protégez adéquatement votre troupeau !

L'ACHAT DE NOUVEAUX SUJETS

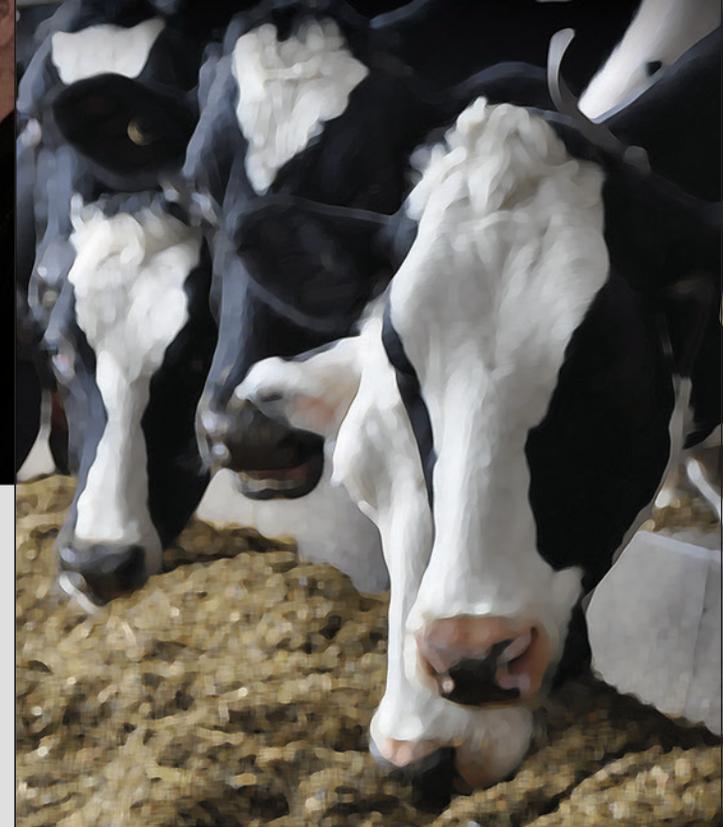
L'achat d'animaux

- est le principal facteur de risque pour introduire des maladies infectieuses
- peut entraîner des pertes économiques importantes

Acheter des animaux dont vous ne connaissez pas la provenance est beaucoup plus risqué que de s'approvisionner dans un troupeau dont le statut de santé est connu et validé par un vétérinaire



5 étapes simples pour éviter bien des soucis!



Faites équipe dès maintenant avec votre vétérinaire pour mettre en place une procédure simple d'achat adaptée à votre situation.

• •

Cette procédure sera une exigence du programme proAction des Producteurs de lait du Canada à partir de septembre 2019

Pourquoi ne pas utiliser un document d'entente vente et achat ? Demandez à votre vétérinaire de vous fournir un exemplaire.



5 étapes simples pour éviter bien des soucis!

1- Obtenir des renseignements sur L'HISTORIQUE DU TROUPEAU

- Programme de vaccination
- Problèmes de santé (avortements, diarrhée, pneumonies ou mammites par exemple)
- Tests de dépistage réalisés (Se référer à un vétérinaire pour une interprétation adéquate)

2- Soumettre L'ANIMAL

- à un EXAMEN DE SANTÉ
- à une STRATÉGIE VACCINALE appropriée selon les recommandations de votre vétérinaire.
- à des TESTS DE DÉPISTAGE des maladies d'intérêt pour votre troupeau



3- Obtenir des RENSEIGNEMENTS SUR LES MÉDICAMENTS ADMINISTRÉS avant le départ de l'animal

- Les producteurs de lait pourront consulter la déclaration du vendeur exigée dans le volet salubrité de proAction



4- Avoir recours à un TRANSPORTEUR QUI NETTOIE RÉGULIÈREMENT sa remorque. Ne pas hésiter à poser des questions sur ses pratiques de biosécurité.

- Si vous transportez l'animal acheté dans votre propre véhicule, il y a lieu de procéder à un nettoyage avant et après le transport.



5- Prévoir une PROCÉDURE D'ISOLEMENT et surveiller les signes de maladie :

- Isoler l'animal à son arrivée durant un minimum de 14 jours.

Un espace libre de chaque côté de l'animal ou du groupe d'animaux achetés est une option acceptable

Placer l'animal de préférence face à une sortie d'air

- Éviter la proximité avec vos animaux les plus susceptibles (jeunes animaux et vaches fraîches vèlées ou taries)
- Surveiller quotidiennement la température rectale de l'animal acheté (t° normale : $38,7 \pm 0,5$ C)
- Référer à votre vétérinaire dès l'apparition d'une anomalie : perte d'appétit, fièvre, diarrhée, etc.

